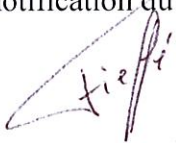


<p style="text-align: center;">RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p style="text-align: center;">Département du Calvados</p> <p style="text-align: center;">Arrondissement de Caen</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DE REGISTRE</p> <p style="text-align: center;">DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal</p> <p style="text-align: center;">de la Commune de SOIGNOLLES</p> <p style="text-align: center;">14190</p>
<p><u>Date d'affichage :</u> 19 / 04 / 2018</p> <p><u>Date de convocation :</u> 19 / 04 / 2018</p> <p><u>Nombre de membres :</u></p> <p style="padding-left: 20px;">En exercice : 9</p> <p style="padding-left: 20px;">Présents : 5</p> <p style="padding-left: 20px;">Absents : 1</p> <p style="padding-left: 20px;">Votants : 8</p>	<p>L'an deux mil dix-huit, le jeudi vingt-six avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, et sous la présidence de Madame Patricia FIEFFÉ, maire.</p> <p><u>Étaient présents :</u> Mme Fieffé, Mme Piquet, Mr Tiennot, Mme Delalande, Mr Bouillard.</p> <p><u>Absents :</u> Mr Bucaille ayant donné pouvoir à Mr Tiennot, Mr Besançon ayant donné pouvoir à Mme Fieffé, Mme Morel ayant donné pouvoir à Mme Delalande, Mme Gaston</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Mme PIQUET</p>
<p><u>Objet :</u></p> <p>Délibération 2018-04-26-001 Modifications statutaires de la Communauté de Communes CINGAL-SUISSE NORMANDE - Organisation des transports scolaires</p>	<p>Suite à la fusion des deux communautés de communes Cingal & Suisse Normande, la nouvelle CDC avait deux ans pour revoir ses compétences facultatives.</p> <p>En attendant, les compétences étaient exercées sur chacun des anciens territoires, à savoir ce qui est relatif au SPANC et au périscolaire.</p> <p>Par délibération en date du 12 avril 2018, le conseil communautaire a décidé de prendre la compétence : <u>ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES (ET A CE TITRE LA CDC EST MEMBRE DE PLEIN DROIT DU SYNDICAT SCOLAIRE DU COLLEGE DE BRETTEVILLE SUR LAIZE ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE LA SUISSE NORMANDE) AU 1ER SEPTEMBRE 2018</u></p> <p>Il est rappelé que conformément à ce qu'ont souhaité les conseillers communautaires, la modification statutaire porte sur 5 délibérations distinctes.</p> <p>Il est demandé aux communes de délibérer : elles ont trois mois pour se prononcer.</p> <p>Vu la délibération N°CC-DEL-2018-023 - Administration Générale : Modification des Statuts & définition de la compétence facultative ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES (ET A CE TITRE LA CDC EST MEMBRE DE PLEIN DROIT DU SYNDICAT SCOLAIRE DU COLLEGE DE BRETTEVILLE SUR LAIZE ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE LA SUISSE NORMANDE)</p>

Après avoir entendu Madame le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE D'APPROUVER** le projet de modification statutaire pour la compétence *ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES (ET A CE TITRE LA CDC EST MEMBRE DE PLEIN DROIT DU SYNDICAT SCOLAIRE DU COLLEGE DE BRETTEVILLE SUR LAIZE ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE LA SUISSE NORMANDE)* **AU 1ER SEPTEMBRE 2018,**
- **DÉCIDE D'AUTORISER** Madame le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet de département du Calvados afin que ce dernier valide par arrêté préfectoral la prise des compétences susmentionnées.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Caen le **27/04/2018** et publication ou notification du **26/04/2018**



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le maire,
Patricia FIEFFÉ



PREFECTURE de

- 4 MAI 2018

- COURRIER

Courrier arrivé

14 MAI 2018

Mairie de Soignolles